



Ccm et le consulat de france a oran

Par **moussmouss**, le **31/01/2009** à **04:26**

CCM et le consulat de france a oran les personnes qui cherche de l'aide si je peu répondre avec plaisir

Par **kati45**, le **16/02/2009** à **08:52**

Bonjour,

Je suis française, et je souhaite déposer une demande de CCM auprès du Consulat Général de France à Oran dans le but de me marier civilement, à Mostaganem, pour fin juillet 2009. Le mariage religieux a déjà eu lieu.

Pourriez-vous m'indiquer où je peux obtenir le dossier à remplir (sur le net ?) ainsi que les pièces nécessaires (pour moi et mon fiancé) de façon à déposer le tout au Consulat lors de mon prochain voyage à Oran, fin mars.

D'avance merci de vos réponses et de vos éventuels conseils.

Par **moussmouss**, le **16/02/2009** à **10:35**

bonjour c'est le bon moment de éposé le dossier du CCM et le dossier on peu l'obtenir soit ici en france ca dépend ou vous etes sinon on peu le télécharger il faut y aller sur le site ministere des affaire etrangeres et le déposé au plutot possible et surtout il faut pas faire la mariage civil avant l'obtention du CC c'est un conseil qui t'evitera pas mal de probleme

Par **kati45**, le **16/02/2009** à **10:40**

Merci pour ta réponse mais je ne compte pas mettre la charrue avant les boeufs comme on dit.

Je sais parfaitement que le CCM est obligatoire avant le mariage civil et c'est pour cela que je cherche le moyen d'obtenir le dossier à remplir et les documents à fournir.

Sinon je vais téléphoner directement le Consulat Général de France à Oran (ville dont dépend mon fiancé) mais c'était pour m'éviter d'attendre indéfiniment à leur standard.

Je sais qu'il leur faut un maximum de 12 semaines pour l'étude du dossier, donc le déposer fin mars quand je vais en Algérie pour le mariage prévu fin juillet : ça devrait le faire... enfin normalement car il y a toujours des surprises de dernières minutes avec les autorités.

Aurais-tu un lien à me proposer pour le téléchargement du dossier de demande de CCM valable pour l'Algérie ?

D'avance merci et bonne journée

Par **moussmouss**, le **16/02/2009** à **11:01**

tu va sur le site du consulat a oran il ya le formulaire et c'est bon 12 semaines

Par **kati45**, le **16/02/2009** à **11:03**

Je suis allée sur le site du Consulat mais il n'y a que les coordonnées (adresse et tél etc..).

Je n'ai pas vu de lien pour le téléchargement du dossier.

Si tu as le lien pour un téléchargement, je suis preneuse, sinon je vais les appeler.

Merci beaucoup pour ces renseignements.

(édité car je viens de trouver un lien des documents concernant l'état-civil à télécharger dont le CCM).

Par **moussmouss**, le **16/02/2009** à **11:23**

c'est ca c'est formulaire de trois feuilles il ya pas grand choses

Par **kati45**, le **16/02/2009** à **11:43**

Effectivement, je pensais que le questionnaire serait plus complet.

Il leur faut 12 semaines pour étudier 3 pages et les documents joints nécessaires ?

L'administration reste l'administration... lol

Par **moussmouss**, le **16/02/2009** à **20:44**

trois pages qui indique ton lien avec ton futur mari et le lien de sang et si vous etiez marié avant ca et si vous avez des enfants anciennement et si il ya pas d'enfant en cours etc etc

Par **cramigo**, le **01/03/2009** à **18:04**

salut

si je suis marie avant de recevoir mon CCM (nous avons eu RDV a ambassade de France pour ccm et c'est bien passe, mais on n'a pas attendu la reponse) ? ils vont annule notre mariage?

merci

Par **moussmouss**, le **01/03/2009** à **23:23**

CRAMIGO

si vous etes deja mariés et que le consulat vous a donné rendez vous pour le CCM c'est bon il y aura pas de souci ils vont pas annuler le mariage au contraire c'est bien pour vous ca avance très bien

Par **cramigo**, le **02/03/2009** à **05:26**

merci pour votre reponse

mais peut etre c'est un peu nul de reposer la meme question, mais je voulais etre un peu sur .

si vous voulez nous sommes allez a ambassade pour ccm, et nous avons passer audition tous ca, normalement nous avons du attendre la reponse de ccm pour se marier devant les autorites locales.

mais nous avons pas attendu, et on est marie lors du publication de bans. voila

merci de repondre

Par **moussmouss**, le **02/03/2009** à **05:31**

CRAMIGO sabeh el khir mais honetement j'ai pas bien compris

Par **soso**, le **04/03/2009** à **01:20**

bonsoir moussmouss, je viens de lire ton post avec intérêt. je suis française et je vais bientôt me marier (mariage prévu le 15 juin 2009) avec mon fiancé qui fait parti du consulat d'oran. je leur ai envoyé le dossier ccam depuis la france avec AR (que je n'ai pas encore reçu) le 12 février.

Je m'inquiète car le consulat ne nous a pas encore contacté pour l'enquête (lui la passe à oran et moi en france). Penses-tu que c'est normal ? Sais-tu au bout de combien de temps après la réception du dossier ils nous convoquent ?

J'ai essayé de les contacter par téléphone pour savoir si ils ont reçu mon dossier mais je n'arrive pas à les joindre. je leur ai envoyé 1 e mail qui reste sans réponse.

Je te remercie pour ta réponse

Par **cramigo**, le **04/03/2009** à **04:18**

bonjour mousmouss,

mon fiancée est venue de France pour le mariage mais ambassade de France nous a dit de passer ccm avant le mariage alors nous avons fait auditionner a l'ambassade de France et ils nous ont dit qu'ils vont publier les bans et que quand ils aurons fini publier les bans ils vont nous donner ccm et nous pourrions nous marier devant les autorités locales.

mais le probleme c'est que nous nous sommes mariés avant de recevoir ce ccm. parce que les autorités locales nous n'ont pas demandé ce papier pour enregistrer notre mariage. et maintenant nous sommes mariés et attendons ccm pour transcription de mariage. est ce que c'est grave?

Par **moussmouss**, le **07/03/2009** à **09:05**

SOSO

bonjour ce que j'ai compris vous avez envoyé un dossier pour un certificat de capacité de mariage, c'est normale le temps qu'ils étudient le dossier et vous allez recevoir une convocation vous et votre mari, chacun sera auditionné vous en france et la personne qui vit en algerie ca sera au consulat après ca il vont vous délivrer votre CCM il faut patienter et ce qui concerne comment appeler le consulat c'est l'après midi qu'il faut appeler le matin sont débordé et a mon avis pour le 15 juin votre mariage ca sera tout juste bon pour rassembler tout les document c'est que pour valider votre mariage a nantes pour avoir le livret de famille en français il faut ce CCM j'espere que j'ai pu vous renseigner sinon si vous avez d'autres questions n'hésitez pas merci et bon courage

Par **moussmouss**, le **07/03/2009** à **09:10**

CRAMIGO

c'est normale quand on se marie sans le CCM le consulat est obligé de vous auditionné et c'est un bon signe pour vous et que le dossier est en bonne voie je vous souhaite bon courage et de la patience et un conseil quand vous allez récupérer votre CCM après il faut envoyer votre dossier complet a nantes pour la transcription de votre mariage a mon avis demander au consulat s'ils peuvent envoyer eux meme le dossier a nantes comme ca au moins vous etes tranquille et que le dossier arrivera bien a nantes par ce que le consulat envoient tout les dossier par la valise diplomatique et que ca arrivera sans aucun souci

Par **méli2**, le **02/05/2009** à **15:09**

bonjour!

j'aimerais avoir ce fameux lien internet pour le dossier ccm (le fichier a télécharger avec les pièces à fournir etc)

en effet, nous nous renseignons, mon ami oranais et moi même qui vit en france sur les procédures pour le mariage...

merci pour votre réponse

a+

mél

Par **moussmouss**, le **02/05/2009** à **17:40**

il faut y aller sur le site ministere des affaires etrangeres

Par **rifel**, le **12/05/2009** à **19:04**

Bonjour,

Je me présente, c' Ali j'ai 28 ans, suis Comptable a Tlemcen Algérie, bientôt je serais Commissaire aux Comptes.

Je viens de faire connaissance avec une fille de 25 ans de nationalité française (née a Lille), ses parents décédés d'un accident de voiture en France, après cette accident elle vie chez son oncle, ce dernier il est malhonnête lui a pris tous ses biens « emparé de tous les biens et aussi l'argent de l'assurance », de plus elle a beaucoup de problèmes, c'est long a expliqué. Je l'aidé ce renouvelée ses papiers. Apres cette histoire je veux l'épousé car elle n'a personne sur qui elle doit compter a part moi, mais j'hésite un peu, car les démarches auprès du consulat un peut compliquer.

je vous pris, de m'orienté sur les démarches à suivre, est ce que on peu faire notre acte de mariage auprès le consulat général de France ?

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de bien vouloir, agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Ali

Par **moussmouss**, le **13/05/2009** à **07:01**

les démarches c'est au niveau du consulat d'oran mais c'est cette fille qui devra les faire comme c'est elle la française en premier lieu il faut que cette fille fasse une demande de CCM certificat de capacité au mariage au niveau du consulat de France à Oran mais par contre une fois ces fameux papiers vous l'avez il faut après que la fille descende à Tlemcen pour le mariage ou il y a mieux après ce papier tu demandes un visa et tu viens en France pour te marier avec elle voilà

Par **rifel**, le **14/05/2009** à **17:13**

Salut,
Je vous remercie de votre réponse,
La fille est à Tlemcen,
Après l'obtention du certificat « CCM », comment procéder à l'obtention du livret de famille et quelle seront les formalités de visa ???
Est-ce que ça va durer longtemps pour les procédures !!!
Cordialement à vous,

Par **neige06**, le **15/05/2009** à **03:54**

Bonsoir
je suis française d'origine algérienne et je vais me marier avec un algérien.
Mon fiancé était étudiant en France depuis six ans et vient de retourner en Algérie car il a fini (au début du mois)
je voudrais savoir si le CCM était quand même obligatoire dans ce cas.
je voudrais également savoir s'il fallait attendre d'avoir le CCM en main pour se marier ou alors pouvons-nous nous marier tout de suite après l'entretien et la publication des bans.
merci beaucoup pour votre aide

Par **moussmouss**, le **15/05/2009** à **11:12**

RIFEL
NEIGE06

il faut récupérer un dossier pour le CCM, et une fois le dossier déposé au consulat de France à Oran ou autre consulat, vous serez convoqué pour une audition et après il vous délivre le CCM, et avec ce CCM tu vas à ta mairie pour vous marier, après tu envoies tout tes documents livret de famille acte de mariage et plus le CCM à Nantes pour valider votre mariage et après 15 jours vous recevez le livret de famille en français et avec ce livret de famille de France tu demandes ton visa voilà et tout ça ça dure un peu entre 6 mois et huit mois, et les

personnes qui se marient sans le CCM sa sera plus difficile et plus long ,j'espere que j'etats clair et si vous voulez autres renseignements je suis a votre disposition et merci et bon courage

Par **lilyal**, le **20/01/2010** à **15:34**

bonjour mousmous

Par **moussmouss**, le **20/01/2010** à **17:24**

bonjour c'est pas normale que c'est long

Par **moussmouss**, le **20/01/2010** à **17:26**

j'ai pas bien compris tes dates

Par **lilyal**, le **24/01/2010** à **09:09**

si vous pouvez me répondre, quel est le délais nécessaire pour l'instruction du dossier de la demande de ccam merci

Par **moussmouss**, le **26/01/2010** à **08:52**

bonjour a vous tous, moi j'etats auditionné le 13 décembre 2007 et ma femme le 24 janvier 2008 et après on a eu le CCM une semaine après et ma femme est arrivé sur le sol francais le 03 juin 2008 mais entre le CCM et son arrivé donc on a organisé notre mariage voila donc pour nous on a fait la demande pour le CCM on a déposé le dossier pour une demande de CCM le 03 novembre 2007 et on eu ce certificat de capacité de mariage vers le 01 fevrier 2008 j'espere que j'ai répondu et si besoin d'autres info je suis a votre disposition merci a vous tous

Par **nedromi57**, le **03/02/2010** à **21:16**

Bonjour,dans ce forum tout le monde pose les mêmes questions et ça a fait désordre. Je souhaiterai savoir si on peut se marier après le passage au consulat car je pars 15 jours en algérie au mois d'avril .Si je n'ai pas le CCAM je devrais alors attendre le mois d'aout pour me marier civilement et en plus c'est le mois de ramadan inchallah. Ma question est : Quel est le risque si je me marie sans

attendre la réponse pour le CCAM.

Par **mehdi1**, le **29/03/2010** à **00:59**

Bonjour ,

En février, j'ai pris RDV avec le consulat de France à Alger pour déposer le dossier de CCAM. La dame m'a fixé un RDV pour le 22 Mars. Je m'y suis rendu seul. Lors du dépôt l'agent consulaire m'a posé une ou deux questions seulement puis m'a dit que c'était bon. Je voulais savoir si je serai de nouveau contacter pour un entretien ainsi que ma fiancée ou si ce simple entretien suffisait. Est-ce que quelqu'un a été dans le même cas que moi? Merci à tous de me lire et de pouvoir m'apporter une réponse. Plus le temps passe plus elle me manques.

Par **oussamab131**, le **19/07/2010** à **00:53**

bonjour ,

s.v.p si quelqu'un il peut me répondre a ma question par ce que vraiment jais pas trouver une bonne réponse , la question : para port a la transcription du mariage alors en na envoyer (moi et ma femme) a Nantes le dossier (son le c cm) et après 5 mois ma femme elle as reçue un courrier soit disent que il faut que en passe des auditions par ce que en na pas fait le c cm avant le mariage , en né d'accord pour ça mais le problème c que il me donne une date très loin presque 6 mois après 5 mois de Nantes !! alors s.v.p es ce que vous trouver ça normal ? et aussi j'aime rez bien savoir après cette audition il y quoi ? et comme bien du temps après cette audition pour que ma femme reçois le livret de famille ? merci a vous

Par **foufouad**, le **30/08/2010** à **23:36**

bonsoir moussmouss,justement j'ai queleque question a vous poser:tout dabord je suis algerien qui été en france du 2006 a 2009...ma femme a fait imprimer le formulaire de la ccm et on va juste le remplir & lui fournir les documents qui me concerne..(1)-est ce qu'on peut envoyé le dossier directement a nantes sans prendre un rdv au consulat a oran??.....(2)-j'ai vu sur le forum qu'il y a une dame qui a envoyé son dossier & qu'il lui demande des documents qui sont pas demandé sur le formulaire (une photocopie de la caret nationale du père & un autre certeficat ??..(03)-ma futur femme se trouve actuellement enceinte & je sais pas comment reconnaitre mon enfant auprès du consulat d'oran,faut t'il les appeler ??ou prendre rdv?? ou comment ça se fais??..jaimerais bien prendre contact avec vous car je suis totalement perdu dans tout ça & je vous done mon adresse email(riskyfou@msn.com) merci d'avance.

Par **mad1432**, le **20/02/2011** à **22:08**

Bonjour a tous,

j'ai une question svp, est cd que je peux obtenir un rdv au consulat par mail, car je suis en France et pour les rdv le 3679 c'est depuis l'Algérie

merci

Par **mimi493**, le **20/02/2011** à **23:36**

Pour le futur conjoint français qui vit en France, il n'est pas obligé d'aller au Consulat, il envoie le dossier et son audition se passe en France

Par **mad1432**, le **21/02/2011** à **13:05**

mimi493

merci de ta réponse mais sur le site c'est marqué qu'ils n'acceptent plus les dossiers envoyés par la poste, j'ai peur que ma demande soit rejeté!

merci

Par **fethoran31**, le **11/03/2011** à **13:09**

slt je sui algerien dorijine de oran jai mariè avec fransaise apri l'entretien de ccam en'a pa atandè le ccm en marie san ccm et mntn en'probleml le procureure ilas donnè numiro de avocat sa vedire qoi sa c anulè de mariaje ou oposition ??

Par **FELFEL WOOGATAGA**, le **30/05/2011** à **12:08**

BONJOUR JE SOUHAITERAIS AVOIR QUELQUE REPONSE J'AI ENVOYER UN DOSSIER DE DEMANDE DE CAPACITER A MARIAGE EN ALGERIE A ORAN J'ATTEND UNE REPONSE MES JE N'EST AUCUN MOYEN DE LES JOINDRE MEME AVEC LE NUMERO QUE JE POSEDE DU CONSULAT AIDER MOI MON MARIAGE ET PREVU AU MOI DE JUILLET 2011 ET JE N'EST TOUJOUR PAS DE NOUVELLE JE NE S'EST PLUS QUOI FAIRE CAR JE DOIS PRENDRE MON BILLET D'AVION ET JE C'EST PAS QUOI FAIRE MERCI CORREDIALEMENT

Par **farid miloua**, le **23/12/2013** à **20:19**

BONJOUR JE SOUHAITERAIS AVOIR QUELQUE REPONSE je suis une algerienne je veux me marié avec un algerien de nationalité française je veux savoir les formulaire de lacte de mariage et merci

Par **amina31**, le **29/04/2014** à **11:41**

Bonjour,je suis une algérienne je veux me marié avec un algerien de nationalité française je veux savoir les formulaire de lacte de mariage et les étapes a suivre ...et meme aussi le temp ...parcqre mon marie il va venir le mois prochain en algérie....et on a pa beaucoup de temp juste 3mois et merci